



AUG 3 1918

Howard Library
Camp and Howard
City

L'Abéille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE LITTÉRATURE

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS

VOLUME 89

NOUVELLE-ORLEANS, LA., MARDI 6 AOUT 1918.

NO. 113

L'OUEST ENTRERA EN RAPPORT AVEC LE SUD

**LA TOURNÉE DU MAIRE BEHRMAN
A SAN FRANCISCO ET AUTRES
VILLE DE L'OUEST FAIT
DEJA VOIR DE BONS
RESULTATS.**

Dans une lettre au Maire Behrman, William C. Evans, président du comité spécial du Denver Civic and Commercial Association, dit que puis que les ports du Golfe sont plus près que des centaines de miles de Denver que de New York ou autres ports de l'Est, il sera mieux pour le développement de l'Ouest d'envoyer ses produits à la Nouvelle-Orléans et il sera bien que le Sud envoie ses produits vers l'Ouest où les marchés seront plus avantageux.

Durant toute sa tournée le maire va essayer de parler des avantages du port de la Nouvelle-Orléans et de la fertilité de la Louisiane.

NOUVEAUX COMMANDEMENTS

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

POUR LES FRANÇAIS PENDANT LA DUREE DE LA GUERRE.

La section économique et sociale de la Ligue des Patriotes qui a son siège au No. 4 Rue Ste Anne à Paris a distribué des feuilles parmi les Français leur demandant de ne pas se plaindre et de supporter les privations que le gouvernement est obligé de leur imposer. Ces nouveaux commandements sont:

1. N'oubiez pas que nous sommes en guerre. Dans vos plus petites dépenses ne perdez pas de vue le intérêt de la patrie.

2. Économisez sur les produits nécessaires à la vie du pays: le tabac, le pain, la viande, le lait, le sucre, le vin, le beurre, les haricots, les tissus, le curc l'huile. Mettez-vous à l'abattement pour la nature, les vêtements, les amusements.

3. Économisez les produits qui montrent que la France achiète des pays étrangers. N'ayez pas l'orgueil qui est indispensable à la victoire.

4. Ne gaspillez rien. Tout gaspillage est un crime et met la patrie en danger et prolonge la guerre.

5. Achetez que ce dont vous avez besoin. N'achetez pas des prévisions. Notre économie sera la plus sûre et privera ceux qui ont de petits moyens des crises indépendantes à leur existence.

6. Ne voyagez pas sans nécessité. Rappelez-vous que nos trains sont avant tout pour le transport de nos soldats, et pour le transport de la nourriture pour le peuple.

7. Ne voyagez pas sans nécessité. Rappelez-vous que nos trains sont avant tout pour le transport de nos soldats, et pour le transport de la nourriture pour le peuple.

8. Ne déneigez pas osif. Travaillez pour le pays selon votre force et nos capacités. Ne consommez rien sans produire quelque chose.

9. Acceptez sans murmurer les privations que l'on vous impose. Rappelez-vous que le martyre de la population qui a vu ses foires dévastées par l'ennemi.

10. Souvenez-vous que la victoire est à ceux qui combattront le plus longtemps.

Pour que la France vive il faut qu'elle soit victorieuse.

ARRETEZ-VOUS UN INSTANT ET REFLECHISSEZ

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

Souvenez-vous comment les braves soldats Russes ont été vaincus face à leurs fusils, de munitions, de matériel. Les Allemands ont ri du gouvernement russe qui ne pouvait armer ses hommes. Il ne faut pas nous exposer à ce qu'ils rient de nous de la même façon. Il faut donner au Gouvernement l'appui du peuple, de nos ressources, et notre argent afin qu'il puisse armer, équiper et maintenir nos hommes de la meilleure manière possible!

Jetez les yeux sur la carte et voyez ce que la dévotion absolue d'un peuple a fait pour les ressources militaires de nos ennemis. Augmentez la production en tous genres, prêtez de l'argent aux Etats-Unis afin que l'appui que nous donnons nos troupes égalé si elle ne surpassera pas l'appui que le peuple Allemand donne à ses troupes.

**UNE POLICE
MILITAIRE**

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

SERA ETABLIE À LA NOUVELLE-ORLEANS PAR LE SECRÉTAIRE DE LA MARINE JOSEPHUS DANIELS.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

La Nouvelle-Orléans aura une police militaire. Ce sera l'en pointe résultant de la visite du Colonel Hatch dans cette ville. Cette décision de la part des autorités militaires n'est pas une surprise à cause du malentendu entre le Chef de Police Mooney et le Colonel Price D. Willis, le commandant à la caserne de Jackson, il y a deux semaines, quand le Colonel Willis suggéra une police militaire pour la Nouvelle-Orléans afin d'éloigner pour la vendre des lieux aux soldats. Le Chef de Police soutient que ce n'est pas nécessaire que la police locale pourra faire cela. Le Colonel Willis prétend que la police de la ville ne le fait pas et qu'il en a la preuve.

Le Colonel Willis a trouvé la chose Hatch en est le résultat.

Une autre chose importante est la croisade de contre les lieux qui a été annoncée par le Sheriff Mariano de la paroisse de Jefferson. Il a promis à la Commission Taxidermique de tenir tous les casiers et les garde-voies à Bucktown. Bucktown est près de la Station Navale du West End. Étant à la ligne de démarcation des deux paroisses cela fût été un oasis pour les tyroques de la Nouvelle-Orléans le dimanche après les casiers de la ville étaient fermés.

Il a été aussi décidé mercredi que l'on prendrait des mesures pour empêcher prochainement tous les casiers situés à un demi mille des casernes de Jackson, du Camp Nicholls au City Park et du Camp Martin Fair Grounds.

Acceptez sans murmurer les privations que l'on vous impose. Rappelez-vous que ceux qui combattent pour vous au martyre de la population qui a vu ses foires dévastées par l'ennemi.

10. Souvenez-vous que la victoire est à ceux qui combattront le plus longtemps.

Pour que la France vive il faut qu'elle soit victorieuse.

SOISSONS TOMBE AUX MAINS DES ALLIES

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

Les troupes françaises sont entrées dans la ville de Soissons à la fin de ce que l'on peut appeler une journée idéale au point de vue des Alliés les troupes Franco-Américaines et Anglaises, épaulant côté à côté, avec la plus grande harmonie, sont parvenues à un point stratégique ce la plus grande importance; et maintenant ils dominent tout ce qui reste aux Allemands sur la Marne.

Les Alliés sont entrés à Soissons, un point sur-lequel était basé les plans des Allemands de ce côté. Ils ont avancé de deux à trois, mètres, sur toute la ligne et à l'est ils sont placés de manière à jeté un manteau sur les masses allemandes sortant de la poche où ils se sont attardés trop longtemps. Pour la première fois, nous dit le communiqué français, les Allemands retrouvent d'autres annonces, prises des journaux de Trieste. Les mêmes genres d'annonces apparaissent dans tous les journaux de l'Autriche.

"On échangera un lit en fer, une paire de pantalon et un habit noir pour de la nourriture."

"On échangera une grande collection de romans nouveaux pour cinq livres de nourriture."

"Des bas de jupon très fins seront échangés pour du sucre ou des substances grasses."

"On demande des draps de toilette, pour faire des robes. On paiera de l'argent ou l'on donnera de la farine de maïs."

"On échangera un serviette japon; une paire de vases japonais pour des haricots ou du jard."

"On échangera un complet pour une livre de substance grasse."

"On échangera deux livres de café pour un lit et un matelas."

"On échangera un serviette japon; une paire de vases japonais pour des haricots ou du jard."

"On échangera un complet pour une livre de substance grasse."

"On échangera deux livres de café pour un lit et un matelas."

UNE VOIX D'AUTRE-TOMBE

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

EXTRAIT D'UN JOURNAL AUTRICHIEN

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of October 6, 1917.

True translation filed with the Postmaster, at New Orleans, La., on Saturday, August 3, 1918, as required by Act of